

INFORMATIONS SUR LA DEMI-PENSION

A compter du **jeudi 7 septembre**, le service de restauration est ouvert du lundi au vendredi de 11h30 jusqu'à 13h.

1 / Vous avez rendu le dossier intendance et coché la case demi-pensionnaire sur la Fiche intendance

➔ Si votre dossier a été validé, vous êtes inscrit à la demi-pension. Votre carte de lycéen vous permettra d'entrer au self.

2 / Pour déjeuner :

Le lien sur le site du lycée <http://lyceedelessouriau.fr/index.php/2021/04/14/demi-pension/> vous permettra d'accéder à votre Espace Famille, sur lequel vous pourrez activer votre compte restauration au moyen des codes d'accès joints.

Deux conditions sont requises :

➔ **votre compte doit être créditeur** : vous pouvez créditer votre compte par paiement en ligne sur l'Espace Famille. Exceptionnellement, les chèques ou espèces sont acceptés par le service Intendance.

➔ vous devez réserver vos repas :

à partir du jeudi 7 septembre, la réservation des repas est obligatoire sur votre Espace Famille jusqu'à 6 semaines à l'avance et ce jusqu'à 7h45 le jour du repas.

L'application Restauration  sur l'ENT vous permet également d'accéder à votre compte pour réserver vos repas ou pour créditer votre compte.

Tout repas réservé non annulé au plus tard le jour-même à 7h45 reste décompté.

3 / Vous n'êtes pas inscrit à la demi-pension et souhaitez déjeuner

Vous devez télécharger sur le site du lycée ou retirer au service Intendance un dossier d'inscription. Votre inscription deviendra effective après retour au service Intendance de la fiche d'inscription renseignée avec l'ensemble des pièces justificatives nécessaires et paiement de 40 euros.

Aucun passage à la demi-pension ne sera accepté si ces conditions ne sont pas respectées.

Il est formellement interdit d'apporter son déjeuner dans la salle de restauration, l'accès au service de restauration est réservé exclusivement aux élèves inscrits.